ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3469)

Adopté

AMENDEMENT

N º CF2

présenté par M. Lauzzana

ARTICLE 24

À l'alinéa 3, substituer aux mots :
« relatif à la »
les mots :
« en matière de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.